

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2022 (accusé de réception du 20/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 7 800 € sont soumises à l'avis de la Commission Ville solidaire et Inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Madame Yvonne RAINERO et monsieur Jean-Claude MUSHINGANTAHE étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'accorder les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant en euros
Associations de santé	
Association pour la formation et l'insertion professionnelle (AFIP) Association dont le but est la mise en place et le fonctionnement d'une structure d'accompagnement et de promotion des personnes en difficulté. Subvention exceptionnelle	2 000 €
Association des sourds du Finistère Association dont l'objectif est l'organisation d'activités, de rencontres, entre sourds et entendants pour développer de l'accessibilité et de la citoyenneté sourde. Subvention de fonctionnement	400 €

<p>Sourdine Association de soutien aux personnes déficientes auditives par la promotion d'actions susceptibles de favoriser leur réadaptation sociale et professionnelle. Subvention de fonctionnement dédiée à la journée nationale de l'audition à Quimper</p> <p>Subvention de fonctionnement</p>	<p>500 €</p>
<p>Banque Alimentaire Association qui s'engage à rechercher des biens alimentaires remis gratuitement, à les stocker et à les distribuer gratuitement aux partenaires. Parmi lesquels le Centre communal d'action sociale de la ville de Quimper et les associations caritatives qui à leur tour distribuent ces biens alimentaires aux plus démunis.</p> <p>Subvention exceptionnelle</p>	<p>4 000 €</p>
<p>L'Envol GEM des Pays de Cornouaille Soutien à la semaine d'information en santé mentale : financement de l'accueil et accueil d'un psychiatre en thérapie institutionnelle</p> <p>Subvention Semaines d'information sur la santé mentale</p>	<p>400 €</p>
<p>France Bénévolat Dans le cadre de la semaine du bénévolat du 5 au 9 décembre prochain, Une journée portera sur l'inclusion et le handicap. Un film sur l'inclusion faisant participer des jeunes en situation de handicap de l'IME et des jeunes valides du lycée de l'Aulne à Châteaulin est réalisé.</p> <p>Subvention exceptionnelle</p>	<p>500 €</p>

2- de rectifier l'erreur matérielle de la délibération n°46 du 23 juin 2022 relatives aux demandes de subventions aux associations à caractère social.

En effet, le montant de la subvention est mentionné comme suit :

<p>Aides Bretagne Intervention auprès des personnes séropositives et des populations les plus vulnérables au VIH et aux hépatites virales. Subvention de fonctionnement dans le cadre de la gestion de l'automate de seringues</p>	<p>18 000 €</p>
---	------------------------

Il convient donc de modifier le montant de la subvention selon le tableau suivant :

Aides Bretagne Intervention auprès des personnes séropositives et des populations les plus vulnérables au VIH et aux hépatites virales. Subvention de fonctionnement dans le cadre de la gestion de l'automate de seringues	1 800 €
--	----------------